

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHIQUENAUDES

### Nouvelle Sauce

En Angleterre, la Chambre des Communes vient de voter, à une énorme majorité, une loi interdisant la vente de spiritueux et des alcools aux enfants au-dessous de seize ans.

Cette loi était énergiquement soutenue par les députés libéraux d'outre-Manche. En revanche, elle paraissait peu sympathique aux députés conservateurs. Ces derniers lui firent grise mine, mais la votèrent quand même, car le gouvernement ne trouva pas le courage de la combattre.

Les choses se passent donc en Angleterre comme en France ?

En France, c'est très drôle. Voilà les réactionnaires qui se posent en adversaires résolus de la campagne antialcoolique.

Le motif ? Parce que la campagne antialcoolique est une manœuvre antipatriotique.

Vous ne voyez pas bien ce que le patriotisme vient faire ici ? Vous ne l'attendiez pas à cette sauce-là ? Moi non plus.

Jusqu'à ce jour, je croyais au contraire que les adversaires du poison qu'on appelle alcool étaient animés du pur sentiment patriotique en évitant à la France de devenir une nation de dégénérés et de crétins. Eh bien, je me trompais.

Le Gaulois nous dit que si nous combattons ainsi l'alcoolisme, nous avons la secrète intention de nuire au commerce français et de favoriser le commerce étranger. Nous voulons discréditer le vin de Champagne — fabriqué n'importe où —, le bon cognac — distillé dans les laboratoires de chimie plus ou moins équivoques — et cela pour permettre à l'Allemagne d'écouler ses bières, etc.

Mais, ô vieux Gaulois, nous proscrivons aussi l'absinthe suisse et le vermouth de Turin, le whisky et le sherry-brandy que nous donna l'Angleterre. Que nous reprochez-vous ?

Il est vrai que si les antialcooliques triomphent nous aurons la désolation de voir périr l'industrie des Bénédictins et des Chartreux.

Tant pis, notre deuil est fait d'avance. Nous aimerions mieux voir diminuer les richesses de ces braves gens et de leurs gros actionnaires, que voir un peuple libre, abruti par tant de mixtures innommables, redevenir trop facilement taillable et corvéable à merci.

Vous ne voudriez pas, voyons donc, régner sur un peuple d'aliénés.

René MAILLY.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 Mars 1901

Une proposition est déposée par M. Ch. Bernard, concernant la résidence des étrangers en France. M. Bernard demande l'urgence pour sa proposition. L'urgence est déclarée par 216 voix contre 194.

M. Lasies dépose une proposition tendant à faire poursuivre tous les crimes et délits qui viendraient à être commis contre la fortune publique par des ministres, des députés, des fonctionnaires et autres agitateurs.

L'urgence demandée par M. Lasies pour cette proposition est repoussée par 336 voix contre 119.

M. Albert Poulain dépose une proposition relative à l'abolition de la contrainte par corps qui est une chose injuste, frappant le pauvre alors qu'elle n'atteint pas le riche.

Cette proposition est renvoyée à la commission de la réforme de la législation fiscale. M. Berthelot parle ensuite au sujet des cré-

dités qui sont demandés par le ministre de la guerre par l'expédition du Sud Oranais.

L'amiral Rieunier monte également à la tribune et s'occupe des dépenses pour l'expédition d'Extrême-Orient, puis de celles qui résultent de l'augmentation de la flotte.

Puis la chambre continue la discussion de la loi sur les associations.

M. Bienvenu-Martin propose l'insertion dans la loi, après l'article 14, voté hier, d'un nouvel article tendant à ce que les congrégations tiennent état de leurs recettes, et dépenses; la liste complète de leurs membres, la date de leur entrée, leur âge. Des peines seront portées contre les directeurs ou représentants de congrégations qui feraient des communications mensongères ou refuseraient d'obtempérer aux ordres du préfet dans les cas prévus dans cet article.

Cet article additionnel de M. Bienvenu-Martin est adopté par 310 voix contre 253.

Cet article devient l'article 15; l'article 15 précédemment devient l'article 16. La Chambre passe à sa discussion, il est ainsi conçu :

« Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 3 paragraphe 2. La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double. »

Cet article est voté sans discussion.

La Chambre entame la discussion de l'article 17. Cet article « dernière rédaction » se compose de six paragraphes. Le paragraphe 1 édicte la nullité de tous les actes qui ont pour but de permettre aux Associations de se soustraire aux dispositions de la loi.

Les paragraphes suivants se rapportent à la question des preuves. Diverses personnes sont présumées personnes interposées. M. Perreau demande, par amendement, d'ajouter les mots : « Mais sous réserve de la preuve contraire. »

Cet amendement est adopté par 277 voix contre 265.

Et la séance est levée.

Séance du 27 mars 1901

M. Maurice Faure préside.

La Chambre continue la discussion de l'article 17 de la loi sur les associations.

Un amendement de M. de Ramel est repoussé.

Un amendement de M. Palix, tendant à appliquer des peines correctionnelles aux officiers publics et ministériels qui auront prêté leur concours à la passation des actes frauduleux désignés dans l'article 17, est repoussé.

L'ensemble de l'article 17 est adopté.

On passe à la discussion de l'article 18.

M. Zévaès présente un nouvel article tendant à ce que les biens des congrégations reviennent à l'Etat.

M. Zévaès soutient son amendement au milieu des interruptions de toute la droite; il dit que c'est par la spéculation, l'exploitation que l'Eglise a fait sa fortune; il demande la fin de cette exploitation.

M. Trouillot combat l'amendement de M. Zévaès, qui, en effet, est repoussé par 429 voix contre 135.

Puis la discussion de l'article 18, texte du gouvernement est acquise. M. Beauregard le combat; il ne veut pas que l'on touche aux biens des congrégations non autorisées.

M. Trouillot soutient le projet du gouvernement.

Après une réplique de M. Beauregard, la clôture est prononcée.

M. Le Hérisse demande alors de renvoyer cet article à la commission du budget, car l'application de cet article, dit M. Le Hérisse, coûtera au pays plusieurs millions.

Mais le renvoi à la commission est repoussé par 309 voix contre 260.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 26 mars 1901

Présidence de M. de Verninac, vice-président.

On vote des projets locaux, puis le Sénat revient au projet relatif à la contribution des patentes. M. Mir retire un amendement qu'il avait déposé, se réservant de le reprendre en deuxième lecture.

M. Pédebidou développe ensuite un amendement qu'il avait déposé avec M. Pozzi et qui réclame que les médecins ne puissent être as-

sujettis à la patente que dans les communes où ils exercent réellement leur profession.

Le commissaire du gouvernement combat l'amendement; mais la commission propose un nouveau texte qui donne satisfaction à M. Pédebidou, lequel alors retire son amendement.

La suite du débat sur les patentes est renvoyée à une prochaine séance, la commission ayant besoin de délibérer sur certains articles qui restent encore à examiner.

Le Sénat vote alors quelques projets secondaires.

M. Caillaux dépose le projet relatif à des crédits supplémentaires que la Chambre a votés.

Et la séance est levée.

## L'esprit d'hier et d'aujourd'hui

*Je ne cache pas, de toutes les misères de ce temps-ci, il n'y en a pas une qui me pèse davantage : l'homme de France le plus méritant, le plus misérable, le plus oublié, c'est le maître d'école ; l'Etat l'abandonne aux ennemis de l'Etat. Vous dites que les frères enseignent mieux. Je le nie. Quand cela serait vrai. Que m'importe ? Le maître d'école c'est la France ; les frères, c'est Rome, c'est l'étranger, c'est l'ennemi ; lisez plutôt leurs livres, suivez leurs habitudes et leurs relations. Flatteurs pour l'Université et tous jésuites au cœur !*

(MICHELET.)

## EN CHINE

### La convention russo-chinoise

M. de Giers a renvoyé, accompagné d'un refus formel, la copie d'un télégramme de la cour chinoise, implorant une extension du délai pour la signature de la convention, ainsi qu'une nouvelle modification de cette convention.

Li-Hung-Chang continue à conseiller la signature immédiate. Sa position se trouve rendue plus forte par la déclaration du comte de Bulow, d'après laquelle la convention anglo-allemande ne s'applique pas à la Mandchourie.

On mande de Shanghai au Times que, d'après un télégramme, le gouvernement aurait finalement décidé de refuser de signer la convention mandchourienne.

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Shanghai, 25 mars :

« Les vice-rois continuent à s'opposer rigoureusement à la ratification de la convention russo-chinoise. Ching, directeur des chemins de fer du nord, s'est entretenu sur ce sujet avec les consuls français, anglais, américains et Japonais, et leur a demandé d'user de leur influence pour faire supprimer le traité. »

## Au Transvaal

Lord Kitchener télégraphie :

« Prétoria, 25 mars. — La colonne Bashington a attaqué, au sud-ouest de Ventersdorp, 1,500 Boërs commandés par Delarey.

» Après les avoir battus, la colonne anglaise les poursuivit rapidement et rejoignit l'arrière-garde, à Vaalbank, capturant deux canons pour projectiles de quinze livres, sept mitrailleuses, 320 obus, 15,000 cartouches, 53 fourgons, 24 véhicules légers et 140 prisonniers.

« Un grand nombre de Boërs ont été tués et blessés. »

## Les négociations de Kitchener-Botha

Le correspondant du Standard à Berlin, télégraphiant le 25 mars, dit savoir de bonne source que la rupture des négociations entre lord Kitchener et le général Botha a été causée par l'impossibilité d'une entente au sujet des Cafres et de la question des fermes boërs. La paix ne pourra avoir lieu, tant que ces deux questions n'auront pas été réglées d'une façon satisfaisante pour les Boërs.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les votes de nos députés

Sur la proposition d'affichage du discours de M. Léon Bourgeois, votée par la Chambre par 286 voix contre 204, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.

Contre : M. Lachize.

Sur l'ensemble de l'article 14 du projet de loi relatif au contract d'association, adopté par 312 voix contre 216, ont voté :

Pour : MM. Rey et Vival.

Contre : M. Lachize.

### Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 26 mars 1901 :

M<sup>me</sup> Bessat, institutrice à Salvezou (Catus), est nommée à Jamblusse (Saillac.)

M<sup>me</sup> Arènes, institutrice à Vaysse (Lherm), est nommée à Salvezou (Catus).

M<sup>lle</sup> Lacombe, institutrice à Jamblusse (Saillac), est nommée à Vaysse (Lherm).

## CAHORS

### LA MAISON DU PEUPLE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire dans le Journal du Lot les quelques lignes dans lesquelles vous proposez de fonder à Cahors une sorte de cercle populaire, c'est-à-dire une association dont les détails d'exécution restent à fixer, mais dont le but serait de s'efforcer par tous les moyens, d'élever le niveau moral de la population ouvrière, et de provoquer des contacts fréquents entre les membres des classes d'un niveau social différent qui jusqu'à présent s'ignorent, et souvent se haïssent.

L'Exposition de 1900 a montré d'une façon saisissante, ce que l'on savait déjà d'ailleurs par les rapports des missions officielles, combien la France est en retard sur certaines nations voisines au point de vue social ; et que si l'instruction du peuple a fait un grand progrès, grâce aux magnifiques efforts de la troisième République, en revanche son éducation morale reste à faire à peu près entièrement. Nous y avons vu qu'à l'étranger, en particulier chez les nations du Nord, les classes élevées et la bourgeoisie sont convaincues qu'elles ont un grave devoir social à remplir, et, grâce à cet idéal elles ont obtenu d'extraordinaires résultats dans la lutte contre l'alcoolisme par exemple, et dans la merveilleuse floraison d'associations qui couvre le Danemark.

Il est impossible qu'un Français n'ait pas le cœur serré quand il constate combien nous nous sommes laissés devancer, et quelles conséquences, non passablement morales mais surtout matérielles, ont entraîné cet



nous-mêmes, cette paresse intellectuelle, cette frayeur de ce qui est nouveau, nous nous sommes enlisés.

C'est vous dire que je suis en principe partisan de tout ce qui peut contribuer à élever le niveau moral du peuple, faire naître la conscience du devoir social, et rapprocher les classes que certains ont intérêt à déclarer ennemies irréconciliables. Mes efforts sont acquis d'avance à toute association qui poursuivra ce double but.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, etc., etc.

D<sup>r</sup> AYMARD.

**Dot Henry Giffard**

Par arrêté du président du Conseil, en date du 18 mars 1901, une dot Henry Giffard s'élevant à la somme de 500 francs, a été attribuée à M<sup>lle</sup> Francoual Antoinette, du département du Lot.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 1901

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 1/2, en séance extraordinaire.

En l'absence de M. Costes, M. Mazières adjoint préside.

Etaient absents: MM. Costes, Parazines, Ausset, Soulié, Delbru, Delpach, Clary, Lacroix.

M. Combarieu, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

M. Mazières donne lecture d'une lettre de M. Vilars, industriel, qui demande à la ville la location des terrains vagues situés sous la fontaine des Chartreux, à l'effet d'établir des hangars qui serviront à abriter des bois bruts destinés à une industrie.

Renvoyé à la Commission des travaux publics.

La Commission de l'hospice demande au Conseil de donner avis favorable, au sujet de l'emploi d'une partie du legs Rispaill; accordé.

Au budget, une somme de 300 francs est inscrite tous les ans pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes; d'habitude, sur enquête simple, le maire accordait les secours aux personnes qui en faisaient la demande; la Trésorerie avise le Conseil qu'aujourd'hui il faut que le Conseil vote sur les sommes à allouer et sur les personnes.

Le Conseil décide de verser les secours sans procéder au vote sur les personnes qui font la demande de ces secours.

Un piano est acquis au prix de 450 francs pour le collège de jeunes filles, adopté.

M. l'inspecteur d'académie adresse au Conseil une lettre dans laquelle il fait ressortir que par suite du grand nombre d'élèves au collège de jeunes filles, des réparations s'élevant à la somme de 25 francs soient faites pour transformer un dortoir en infirmerie; en outre il demande la création d'un poste d'infirmière-lingère, et dit qu'une somme de 300 fr. serait nécessaire.

M. Cagnac combat cette dernière proposition.

M. Périé en demande le renvoi à une Commission sans que la décision, quelle qu'elle soit, soit ratifiée par le Conseil.

M. Cloup soutient que l'urgence est nécessaire, et que quant à lui, il s'oppose au renvoi à la Commission.

M. Brunies combat le renvoi à une Commission ayant pleins pouvoirs, comme le propose M. Périé.

M. Brunies dit en effet qu'une Commission ne peut pas décider des crédits sans l'approbation du Conseil.

La discussion devient houleuse. MM. les Conseillers sont de plus en plus agités: la question est capitale, paraît-il.

M. Tassard veut mettre les choses au point: mais à une interruption de M. Fournié, un tumulte s'élève, de vifs propos sont échangés: M. Mazières a toutes les peines du monde pour rétablir le calme.

Enfin, l'incident est clos, et la discussion de cette affaire est reprise.

M. Brunies déclare qu'il ne votera pas les crédits sans qu'une proposition ferme soit faite.

M. Cloup dit connaître la question et qu'elle mérite d'être tranchée immédiatement.

Mais aucune entente n'est possible: la discussion alors est renvoyée au lendemain matin.

M. Cagnac donne lecture d'un avant-projet de distribution d'eau de la fontaine des Chartreux, dressé par M. Fournié, ingénieur à Toulouse.

Cette question est renvoyée à l'examen des Commissions réunies.

La proposition que M. Mazières soumit au Conseil dans sa dernière séance, au sujet de l'unification de la dette de la ville est adoptée.

Le Conseil, en outre, chargera une Commission d'établir un programme de travaux à exécuter, programme qui sera soumis aux Chambres.

M. Combarieu, au nom de la Commission des finances, propose de repousser des demandes de subventions relatives à l'érection d'un monument à élever à Hoche, Pelletier-Cabantous, François Neuchâteau et Lamy.

M. Brunies demande qu'une subvention de 50 francs soit allouée au Comité pour le monument Hoche, « soldat de la Révolution. »

A la majorité, cette proposition est rejetée.

Le même rapporteur propose la suppression des droits d'octroi sur les alcools dénaturés et sur la métylène.

Adopté.

Le même rapporteur propose d'accorder une bourse Galdemar au jeune Large Auguste.

Adopté.

Une indemnité de logement est allouée à M. Rigal, instituteur-adjoint à Cahors pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1900 au 31 mars 1901. M. Rigal touchera son indemnité par trimestre à partir du 1<sup>er</sup> avril 1901.

Adopté.

Sur le rapport de M. Périé, le Conseil vote la proposition de M. Cagnac relative au remboursement de la somme de 85 francs aux propriétaires bouilleurs de cru de Cahors, auxquels indûment l'administration des contributions indirectes avait prélevé une taxe d'octroi.

M. Cloup, au nom de la Commission des finances, propose le remboursement des sommes versées en trop au Collège de jeunes filles par MM. Bourthoumieu, directeur d'école à Martel (37 fr. 50, Nèble, instituteur à Lauzès (70 francs), Maturié, receveur de l'enregistrement 66 francs).

Accordé.

Le Conseil annule la déclaration par laquelle il avait accepté le legs Bourdon, consistant en une somme de 400 francs à charge à la ville de faire imprimer une traduction d'auteurs grecs.

Sur le rapport de M. Cloup, la création d'une caisse de retraite à Cahors pour les employés de la mairie, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est adoptée.

M. Tassard donne lecture d'une demande des entrepreneurs du Lycée Gambetta concluant au paiement de l'intérêt des sommes qui leur sont dues depuis la réception définitive des travaux.

M. Tassard conclut à ce que le Conseil consente à payer l'intérêt de 4 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1900 et non à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900 jour de la dite réception des travaux.

M. Cagnac propose d'accorder aux entrepreneurs ce qu'ils demandent.

M. Cayla appuie cette proposition en ajoutant que la ville paiera les intérêts des sommes dues par l'Etat et la ville à 5 %, les entrepreneurs ayant emprunté leur argent à 6 %.

M. Fournié propose un amendement ainsi conçu: les intérêts seront payés à 4 % en ce qui concerne la ville seule et à partir de la date demandée par les entrepreneurs.

La dessus une discussion s'engage, de vifs propos sont échangés, et c'est au milieu d'un assez violent tumulte que la séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Conseil municipal se réunira encore ce soir à 8 h. 1/2.

**Accident**

Hier soir vers 2 heures, l'adjudant de gendarmerie passait à cheval devant la caserne Bessière, quand, par suite d'un faux pas, le cheval s'abattit. L'adjudant fut précipité assez violemment sur le sol; dans sa chute, il s'est fait de nombreuses contusions sans gravité.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 28 ET 31 MARS 1901.

Allegro Militaire,	Gailladr
Les Diamants (Ouv <sup>te</sup> ),	Auber
Valse Bleue,	Margis
L'Eclair (Pan <sup>ie</sup> ),	Halévy
Guillerette, (Polka),	Roux

De 3 à 4 heures. (Allées Fénélon)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 26 au 28 mars 1901

**Mariage**

Barreau Jean-Gustave, professeur de musique et Aubran Thérèse-Françoise, s. p.

**Décès**

Fournié Alexandre-Augustin, ancien notaire, 91 ans, rue des Cadourques.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
27 Merc.	+ 8	+ 2	763.5	Beau, Couvert
28 Jeudi	+ 8.5	+ 2.5	761.5	Couvert, Neige.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Pluie ou neige.  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

La Maison A L'OLIVIER si renommée pour ses HUILES NATURELLES de

**FOIE DE MORUE**

Rappelle à sa Clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé.)

**COUR D'ASSISES DU LOT**

Audience du 26 mars (suite)

**Affaire Selves. — VOL AVEC EFFRACTION**

M<sup>e</sup> Bousquet présente la défense de Selves, pour lequel il demande au jury de rendre un verdict d'acquiescement.

**Un incident**

Pendant la plaidoirie, un incident a été soulevé par le nommé Andral, de Bégous.

M<sup>e</sup> Bousquet disait que le coffre était peut-être dans d'autres mains, sans doute qu'un jour on réussirait à le découvrir, et, à l'appui de sa thèse racontait que le sieur Andral, étant allé trouver Chanut avait proposé à ce dernier de lui « retrouver le coffre » s'il s'engageait à lui verser une somme de 1,000 fr.

Andral, profondément atteint dans son honneur, s'écria aussitôt d'une voix éclatante: « vous en avez menti. » Mais amené devant la cour, Andral fait des excuses, regrettant ce moment d'indignation qu'il n'avait pu contenir, « indignation bien légitime, dit-il, quand on est honnête et qu'on s'entend accuser de voleur. »

Il y a eu malentendu; aussi, l'incident est vite clos.

**Le verdict**

Après la plaidoirie, le jury se retire dans la salle des délibérations; au bout de dix minutes, il rapporte un verdict affirmatif mais toutefois accorde les circonstances atténuantes.

M<sup>e</sup> Bousquet dépose alors des conclusions, tendant à ce que acte soit donné à la défense relativement à un propos tenu dans les cabinets par un juré, M. Lespinet, qui aurait manifesté son opinion sur la culpabilité de l'accusé.

M<sup>e</sup> Bousquet dépose des nouvelles conclusions tendant à ce que acte soit donné à la défense que les pièces à conviction n'ont pas été représentées à l'accusé.

La Cour se retire pour en délibérer.

A 6 heures 1/2 elle rentre en audience, les conclusions de M<sup>e</sup> Bousquet sont rejetées.

Selves est condamné à 8 années de réclusion.

Audience du 27 mars

**Affaire Lagarde et Maria Vialas. — EMPOISONNEMENT**

Mercredi et jeudi devant la cour d'assises se sont déroulés les débats de cette grave affaire dont nous avons parlé à la rubrique des faits divers, il y a deux mois environ.

Le nommé Miquel, à la suite d'un dîner, après avoir bu du café, mourut empoisonné.

La rumeur publique qui accusait déjà la femme Miquel et le nommé Félix Lagarde d'entretenir des relations intimes, accuse ces deux personnes d'avoir provoqué cette mort.

La justice informée, crut trouver contre eux des éléments importants de culpabilité et arrêta Lagarde et Maria Vialas épouse Miquel, qui comparaissent aujourd'hui sous cette accusation devant la cour d'assises.

L'affaire, on le voit, est des plus graves, des plus sensationnelles; aussi le grand public des cours d'assises, bien avant l'ouverture des portes, est là attendant l'heure des débats.

Une foule énorme se presse dans la salle d'audience trop petite pour la contenir.

Sur le banc des accusés, sont assis Maria Vialas épouse Miquel, et Lagarde Félix.

Tous les regards sont tournés vers eux; Maria Vialas est une jeune femme de 22 ans, petite, boulotte, d'une physionomie assez agréable; sous de noirs sourcils, percent des yeux très vifs dénotant une énergie assez rare que du reste elle manifestera durant le cours des débats.

Lagarde Félix est le type du parfait jeune homme; coquet, très soigné de sa personne, figure très éveillée, très intelligente, il produit une bonne impression et vraiment il peut avec raison, ainsi qu'on le lui reprochera dans l'accusation, avoir le droit de dire qu'il était heureux en femmes.

**L'audience**

A 11 heures la cour fait son entrée dans la salle d'audience.

Au siège du ministère public, prend place M. Chaignes, procureur de la Répu-

blique. Au banc de la défense MM<sup>e</sup> Bourdin et Besse.

Le jury est tiré au sort, et dès que cette formalité est remplie, M. Bonafous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation:

Le 14 novembre dernier, une lettre anonyme adressée au parquet de Cahors, dénonçait un crime d'empoisonnement commis dans la commune de Pern.

Une information fut ouverte; elle révéla que le 8 novembre 1900, le sieur Miquel Pierre, âgé de 32 ans, cultivateur au hameau de Pech, commune de Pern, était mort après quelques heures de maladie dans les circonstances les plus tragiques et les plus mystérieuses. L'opinion publique avait immédiatement attribué à un crime ce décès prématuré, et l'on désignait comme les coupables de cet attentat, la nommée Maria Vialas, la veuve du défunt et le sieur Lagarde Félix, son amant.

L'information a établi que ces soupçons étaient fondés et que les deux accusés s'étaient en effet rendus coupables de cet épouvantable forfait. Malgré leurs dénégations intéressées, il est démontré que Maria Vialas, femme Miquel et Lagarde Félix avaient des relations intimes. Les assiduités de ce jeune homme auprès de cette femme n'étaient un secret pour personne. On les avait vu s'embrasser. Du reste Félix Lagarde avait révélé à plusieurs personnes la passion violente qu'il ressentait pour la femme Miquel et son mépris pour le mari aveugle qui le recevait sans cesse chez lui. Il avait même confié à deux témoins, la femme Couaillac et l'épouse Bénays les relations qu'il avait avec la dame Miquel et donné sur leur intimité des détails si circonstanciés qu'aucun doute ne peut exister sur ces rapports adultères.

Lagarde avait même laissé échapper des paroles imprudentes où éclatait son désir de voir Maria Vialas devenir veuve afin de pouvoir l'épouser. Son amour n'était pas d'ailleurs exempt de calculs.

Pauvre et sans aucune ressource propre, cet accusé rêvait de faire un riche mariage et la femme Miquel lui apparaissait comme un parti avantageux.

Dans la commune de Pern, où chacun connaissait la valeur morale de Lagarde, on eut le pressentiment qu'avant peu un drame se produirait. C'est le sept novembre, que le crime fut commis. Ce jour-là Miquel avait invité Lagarde à dîner; à ce repas, assistaient la famille de Miquel, un sieur Romain Planavergne, son ami, et l'accusé. A la fin du dîner, Maria Vialas, déposa devant chacun des convives, un verre contenant un ou deux morceaux de sucre, puis elle versa le café, Miquel but la moitié de son verre et se plaignit aussitôt de l'extrême amertume de son café. Sa mère, sa sœur et Romain Planavergne tremperent chacun leur cuillère dans le verre de Miquel et trouvèrent en effet à ce liquide un goût singulier. Félix Lagarde et Maria Vialas se gardèrent de les imiter.

Mais déjà l'effet foudroyant du poison se faisait sentir. Miquel était pris de convulsions, et, quelques heures plus tard, il rendait le dernier soupir après des souffrances atroces.

Il est certain que ce malheureux a été empoisonné. Le docteur Clary qui a procédé à l'autopsie du cadavre déclare qu'il n'a constaté aucun signe de maladie ou de lésion ayant pu amener la mort, et que le sieur Miquel a succombé, selon toutes probabilités à l'injection d'une substance névrosthénique.

L'expert chimiste chargé d'analyser les viscères a conclu à un empoisonnement par la strychnine.

Au cours de l'information les deux accusés n'ont cessé de protester de leur innocence. A l'encontre de l'évidence, ils ont même cherché à nier les relations coupables qui ont existé entre eux. Tout prouve cependant leur culpabilité. Seuls, ils avaient intérêt à ce crime, ils ont eu la possibilité de le commettre. Leur attitude suspecte a été remarquée par plusieurs témoins pendant l'agonie de la victime.

On a constaté les efforts de Félix Lagarde pour empêcher la venue de témoins gênants, le désir de Maria Vialas de retarder l'arrivée du prêtre, du médecin et d'empêcher que le cadavre ne fut examiné par un homme de l'art, après la mort. Les deux accusés ont fait dès le début, des déclarations incomplètes à la justice et ont été démentis par plusieurs témoins.

La victime ne s'était pas trompée sur les causes de sa mort, et sur l'auteur de cet attentat: quelques instants avant sa mort, Miquel dit à Planavergne: « As-tu vu si Lagarde quand il faisait passer des cigarettes, n'a pas mis quelque chose dans mon verre? Je crains d'être empoisonné. »

Lagarde a reconnu qu'il avait acheté de la strychnine quelques mois avant.

Il n'a pas été possible de déterminer la part que chacun des accusés a prise dans le crime, mais il est certain que tous deux avaient conçu la résolution de le commettre et que c'est d'accord qu'ils l'ont accompli.

En conséquence, les nommés Lagarde Félix et Vialas Maria veuve Miquel, sont accusés d'avoir:

Sur le territoire de la commune de Pern, le 7 novembre 1900 ensemble et de concert, volontairement attenté à la vie du sieur Miquel Pierre, par l'effet d'une substance qui pouvait lui donner la mort plus ou moins promptement.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, le président des assises, M. de Cardaillac, interroge les accusés: Maria Vialas, veuve Miquel, âgée de 22 ans, et Lagarde Félix, âgé de 27 ans, cultivateur.



L'interrogatoire porte sur les relations intimes qui existaient entre les deux accusés qui les nient.

— Jamais, dit Lagarde en réponse à une demande du président, je ne me suis permis la liberté d'embrasser Maria Vialas. — Jamais, dit Marie Vialas, je n'ai été seule avec Lagarde.

— Mais vous avez pourtant raconté à deux femmes de Pern que vous aviez des relations avec Maria Vialas? Vous leur avez même montré une lettre dont un passage était assez significatif?

— Jamais, répond Lagarde, je n'ai parlé à ces deux femmes de mes relations avec Maria Vialas, puisque ces relations n'existaient pas : et, dans tous les cas, si j'ai montré une lettre, où un passage pouvait être significatif, cette lettre d'amour était d'une autre femme que de Maria Vialas, car j'ai eu assez de maîtresses.

— Et Miquel? demande le président, est-ce que vous ne le teniez pas dans un parfait mépris?

— Non : au contraire, je l'estimais beaucoup.

— Miquel est mort empoisonné par la strychnine : Eh bien, six mois avant cette mort, n'avez-vous pas acheté de la strychnine pour tuer des renards?

— Si, j'ai acheté du poison, mais ce n'était pas de la strychnine ; je ne savais pas ce que c'était que ce poison ; j'ai acheté de l'arsenic.

La première déclaration de Lagarde porte qu'en effet il a acheté de la strychnine.

— Peut-être, répond Lagarde, parce que je ne me souvenais pas du poison que j'avais acheté, et du reste cela m'importait si peu, j'étais tellement sûr de mon innocence que j'ai avoué tout de suite avoir acheté du poison, alors que je savais que Miquel était mort empoisonné.

Le président demande des explications à la femme Vialas au sujet de deux faits qui sembleraient dénoter que depuis longtemps elle avait l'intention d'empoisonner son mari.

Un jour elle alla aux champs rejoindre son mari auquel elle donna la moitié d'une poire que Miquel trouva très amère ; il aurait été même indisposé toute la journée.

Une autre fois, la soupe qui aurait été apportée à Miquel aurait été également très amère.

La femme Vialas dit que pour la poire, elle l'avait partagée devant son mari, et que tous les deux en avaient mangé la moitié chacun, elle aussi la trouva amère.

Quant à la soupe, ce fut la mère de Miquel qui fit et porta la soupe à Miquel.

**Suspension d'audience**

La salle d'audience devient de plus en plus bondée de monde : un tumulte même s'élève ; le président, pour permettre de prendre des mesures d'ordre, lève l'audience.

A la reprise de l'audience, le président interroge Maria Vialas sur le dîner à la suite duquel Miquel mourut.

A ce dîner se trouvait rassemblée toute la famille Miquel, plus deux amis : un nommé Planavergne et Lagarde.

Le repas fut très gai : dès qu'il fut terminé, la femme Vialas servit le café dans les verres où se trouvaient placés les morceaux de sucre.

Miquel but son verre jusqu'à moitié, mais il se plaignit aussitôt de l'amertume du café : sa mère, son père, Planavergne y goûtèrent et constatèrent en effet que le café était très amer.

Seuls, Maria Vialas et Lagarde n'y touchèrent pas. Pourquoi?

— Parce que, répond Maria Vialas, dans le café de mon mari, il y avait de l'eau-de-vie, or, je n'ai jamais bu d'eau-de-vie, et je n'en boirai jamais.

— Et vous Lagarde, pourquoi n'avez-vous pas bu du café?

Lagarde répond qu'il avait voulu faire comme tout le monde, qu'il avait demandé à le goûter mais que le verre étant déjà au bout de la table, on ne le lui avait pas fait passer.

Enfin, la nuit, quand Miquel couché, se tordait dans d'atroces souffrances, Maria Vialas ne paraissait nullement affligée, et se tenait même éloignée du lit de son mari.

— Je ne suis pas sensible, répond Maria Vialas, je pleure difficilement ; mais quand je vois de trop grandes douleurs j'éclate en sanglots ; c'est pourquoi je ne

m'approchais de mon mari que quand il m'appelait.

— Pourquoi, Lagarde, n'êtes-vous pas allé chercher le prêtre?

— Parce que je pensais qu'avant le curé il allait mieux appeler le médecin.

— Pourquoi n'avez-vous pas fait appeler le médecin?

— J'attendais les ordres, mais j'y fus à 4 heures du matin.

— Vous n'avez pas assisté aux funérailles?

Lagarde ne répond pas.

Le Président lui répète la même question et ajoute :

Parce que la mère de Miquel vous avait défendu d'y assister.

L'interrogatoire est terminé sur ces mots : interrogatoire très minutieux, auquel répondent avec beaucoup de précision et d'énergie les deux accusés et notamment Maria Vialas.

L'audition des témoins commence : Ils sont au nombre de 27 à charge et 4 à décharge.

Rien d'intéressant du reste pour cette fin d'audience.

**Audience du 28 mars**

Bien avant l'heure de l'ouverture de l'audience, un nombreux public s'empresse dans la salle.

Foule nombreuse, public des premières, qui est venu pour assister à cette sensationnelle affaire.

La consigne est aussi très sévère ; on ne rentre que très difficilement ; car tout est garni et les places même réservées à la presse sont déjà occupées quand nous arrivons.

Lagarde et Maria Vialas sont assis sur le banc des accusés ; ils paraissent abattus. Leurs traits sont fatigués.

La cour fait son entrée à 11 h. Immédiatement le défilé des témoins reprend.

Témoignages assez formels quant aux relations intimes des deux accusés ; quant à la scène du dîner, les témoins sont d'accord pour reconnaître que l'attitude de Lagarde et de Maria Vialas a été des plus étranges.

Les témoins à décharge sont surtout favorable à Lagarde.

**Un Incident**

Hier Lagarde a prétendu qu'au cours de l'instruction, il n'avait jamais parlé de strychnine ; M. le procureur de la République lui fait demander s'il persiste dans ses dénégations.

Lagarde ayant répondu affirmativement M. Chaigne prend des réquisitions tendant à ce que le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fasse entendre au jury M. Caillaux qui remplit le rôle de juge d'instruction lors de l'instruction Lagarde. M. Caillaux se présente en effet et refait le récit que nous connaissons déjà au sujet de la strychnine.

Lagarde nie. Les débats sont clos.

L'audience est suspendue.

**Réquisitoire**

A la reprise de l'audience, M. le Procureur prend la parole.

A 5 heures l'audience est de nouveau suspendue après un remarquable réquisitoire de M. Chaigne qui demande une peine sévère.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *En correctionnelle.* — Nous avons relaté la rixe qui éclata à Bagnac, le 2 février dernier, et la mort tragique de Frédéric Mazarguil. On sait que le nommé Fric, cantonnier, qui était l'un des convives, fut mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de notre ville, où il est encore détenu. Cette affaire étant inscrite au rôle correctionnel de samedi prochain 30 mars. Fric comparaitra ce jour-là devant le tribunal.

— *Postes et Télégraphes.* — Les tableaux d'avancement de grade et d'avancement de classe pour l'année 1901 viennent de paraître. Dans le premier, nous relevons le nom de notre compatriote Ernest Coldefy, chef de brigade des postes, qui est proposé pour l'emploi de sous-chef de section à Paris, emploi supérieur.

**LACAPPELLE-MARIVAL.** — *Conseil municipal.* — Séance du 24 mars. — Le Conseil,

donne à bail, pour dix-huit ans, la source minérale du Bois-Bordet. Les concessionnaires doivent, dans le délai d'une année, fonder une société en commandite par actions de 25 francs.

Depuis des siècles cette source jouissait d'une réputation toute locale. Les analyses exécutées dernièrement par l'école des mines ayant donné de bons résultats, la société concessionnaire n'aura qu'à faire un peu de publicité pour répandre le nom de cette eau excellente. D'après les études qui ont été faites, on la classerait parmi les eaux à suractivité osmotique (genre Evian). Elle a de plus l'avantage de jaillir dans un beau site.

**BULLETIN FINANCIER**

L'approche de la liquidation commence à se faire sentir, le marché a été aujourd'hui plus actif sur les valeurs dont la spéculation s'occupe actuellement.

Quant aux fonds d'Etats français et étrangers et aux valeurs de Crédit et aux actions industrielles de placement elles sont encore hésitantes.

Le 3 0/0 finit à 101,35 ; le 3 1/2 0/0 à 102,62. La Banque de France cote 3.790.

Très peu d'affaire sur les actions de nos Sociétés de Crédits.

Le Crédit Lyonnais à 1.037 a seul été coté à terme.

Le mouvement de baisse s'est encore accentué sur les Chemins français ; le Lyon à 1.710 a baissé de 20 fr. ; le Midi recule à 1.296 ; le Nord à 2.165 et l'Orléans à 1.685.

Le Suez sans changement cote 3.670.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure clôture à 73,37 ; l'Italien à 95,70 ; le Portugais à 24,90 ; le Russe 3 0/0 1891 a passé de 86,50 à 87,70 ; le Turc D à 23,75 et la Banque Ottomane à 546 sont sans changement.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivrera du samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 8 Mai.

**Fêtes de charité à Toulouse**

24-31 mars 1901

A l'occasion des fêtes de charité organisées à Toulouse du 24 au 31 mars 1901, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril inclus, les billets aller et retour, prévus au tarif G. V. n° 2, qui auront été délivrés pour Toulouse à partir du 23 mars, par les gares et stations de son réseau comprises dans le périmètre suivant : Montauban (exclu), Aurillac, Decazeville, Rodez, Albi et Montrabé, à l'exception des gares ci-après : Cahors, Sept-Ponts, Lalbenque, Montpezat, Borredon et Caussade.

En outre, d'accord avec la Compagnie du Midi, la durée de validité précitée, sera attribuée, pour la même circonstance, aux billets d'aller et retour délivrés pour Toulouse, via Montauban aux conditions de notre tarif spécial commun G. V. n° 102, par nos gares de Cahors, Sept-Ponts, Lalbenque, Montpezat, Borredon et Caussade.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 28 mars 1901.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Charles Bérard : La Dernière toile. — Daniel Lesneur : Justice de femme (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules. — Pierre Sales : Le secret du blessé. (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

**UNE GARANTIE POSITIVE**

L'huile de foie de morue que contient l'Emulsion Scott est de qualité absolument supérieure



VICTOR BEAUFRÈRE

Chacun sait qu'il y a de nombreuses qualités dans les marchandises mises en vente et même dans celles servant à l'alimentation comme le lait, le beurre, le fromage. De même il y a de nombreuses qualités d'huile de foie de morue qu'il est difficile de déterminer, même pour un pharmacien, à moins d'avoir quelque garantie ou un nom qui porte en lui-même une certitude absolue de garantie.

Il n'y a positivement qu'une façon de profiter de tous les bienfaits qu'il soit possible de retirer de l'huile de foie de morue. Cette manière, beaucoup la connaissent ; mais, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, nous prenons plaisir à l'expliquer par la lettre suivante :

St-Paterne (Indre-et-Loire), le 3 juillet 1899. Messieurs, lorsque j'eus l'heureuse idée de m'adresser à vous, il y avait environ onze mois que mon petit garçon était malade.

Epruvé d'abord à l'âge de six mois par une dentition très laborieuse, cet enfant fut atteint d'une grave bronchite qui l'amena à un inquiétant état de faiblesse. Sa figure et son corps s'étaient en outre couverts d'une quantité innombrable de boutons qui se transformèrent en croûtes suppurantes. Nous avions essayé en vain plusieurs remèdes qui nous avaient été recommandés et nous étions véritablement désolés de voir tous nos soins et toutes nos dépenses rester sans résultat. Après avoir lu dans un journal une lettre qui vous avait été adressée au sujet d'un enfant souffrant de la même affection que le mien, je me décidai à essayer l'Emulsion Scott.

A peine mon enfant en avait-il pris depuis huit jours que nous constatons déjà une sensible amélioration dans son état ; les couleurs et la gaieté lui revenaient, la toux avait cessé, les croûtes avaient complètement disparu et, fait remarquable, l'enfant avait en un mois augmenté de cinq kilos. Aujourd'hui, grâce à l'Emulsion Scott, il est en parfaite santé, c'est vous dire combien nous sommes heureux d'avoir employé l'excellente Emulsion Scott et combien nous vous sommes reconnaissants.

Agréez, Messieurs, les meilleurs remerciements de votre tout dévoué : Beaufrère.

Vous pouvez être absolument certain, qu'en prenant l'Emulsion Scott vous abordez la meilleure qualité d'huile de foie de morue médicinale que produise la Norvège. Vous pouvez aussi être assurés qu'en prenant cette huile dans une forme ne troublant pas la digestion, elle est promptement absorbée dans le sang et facilement assimilée. L'Emulsion Scott contient aussi des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine et nous pouvons positivement affirmer que cette combinaison, cette forme particulière d'huile de foie de morue que représente l'Emulsion Scott ne peut se trouver au monde dans aucune autre préparation.

L'Emulsion Scott est agréable au goût et, de fait, le plus agréable remède qu'on puisse prendre. Elle remplit d'ailleurs, en tous ses détails, toutes les conditions requises par le corps médical.

Essayez donc la véritable Emulsion Scott, cela en vaut vraiment bien la peine. Vous la reconnaîtrez aisément à notre marque de fabrique qui se trouve sur l'enveloppe de chaque flacon authentique.



**BAINS DE MER DE L'OCEAN**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).



## SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXII

LA MAÎTRESSE DU ROI BLANC

Ce qui rendait sa vie à Alger si amère, c'était l'injustice, l'assujétissement, l'obéissance forcée à des ordres qu'il savait être souvent aussi capricieux et injustes que cruels, antipathiques à son orgueil naturel, et cependant auxquels il avait jusqu'à présent obéi avec une soumission invariable, moins pour son propre compte qu'à cause des hommes qui l'entouraient qui, il le savait, l'auraient soutenue dans une rébellion au péril de leur vie et auraient été traités, pour leur fidélité à sa cause, de la façon que la vivandière avait décrite avec tant de force et de vérité.

— Cela vaut-il la peine de continuer ? ne serait-il pas plus sage de me couper la gorge avec mon sabre ? — pensa-t-il, d'autant plus frappé par le brutal entourage au milieu duquel il passait sa vie, que le soir précédent une voix et un visage de femme étaient venus réveiller des souvenirs endormis depuis douze ans.

Mais, après un si long combat contre la for-

me, après une aussi éclatante victoire remportée sur la tentation qu'il avait eue de se laisser emporter au moyen de l'opium hors de ce monde qui était devenu si sombre pour lui, il n'avait plus le droit de succomber maintenant.

Il avait fini par trouver là un devoir à remplir, bien qu'il se fût moqué de quiconque aurait voulu se servir du mot *devoir*.

Parmi ces êtres sauvages qui se seraient fait attacher à la bouche d'un canon pour lui rendre service, il avait trouvé moyen d'utiliser le cœur vaillant se fait royaume de sa maison.

Et il était, en outre, soldat français de cœur et d'habitudes, presque en toutes choses, quoique le gentilhomme anglais ne fût pas mort en lui sous l'uniforme du chasseur d'Afrique.

Ce matin-là il éveilla les hommes de sa tente avec cette bienveillante douceur qui lui avait, par sa nouveauté, concilié toute leur affection ; il vaqua à la routine accoutumée de son grade avec cette exactitude et cette ponctualité dont il était toujours soigneux de donner l'exemple ; il déjeuna avec une détestable soupe à l'oignon et un morceau de pain noir ; il fit cinq kilomètres à cheval par une chaleur brûlante à la tête d'une vingtaine de ses chasseurs en corvée de convoi, pour escorter une longue file de chariots de maïs venant de la Kabylie qui, sans cette précaution, auraient pu être razzis et enlevés par quelque tribu de maraudeurs, et il en revint exténué, ennuyé, altéré, dévoré par la chaleur et couvert

d'une couche de poussière blanche, pour être retenu en selle, par ordre de son colonel, pendant trois quarts d'heure, à l'entrée du camp, pour recevoir soit un ordre, soit une réprimande, il l'ignorait complètement.

Lorsque les trois quarts d'heure se furent écoulés, on lui dit que le colonel était parti depuis longtemps et qu'il n'avait pas besoin de lui !

Cecil ne dit rien.

Cependant, il chancela légèrement lorsqu'il mit pied à terre ; il se sentait pris de nausées et d'étourdissements.

Avoir passé près d'une heure le pied à l'étrier sous un ciel d'airain alors qu'il était déjà épuisé d'être resté à cheval depuis le lever du soleil, sans avoir pu apaiser sa faim et encore moins étancher sa soif, l'avait suffisamment fatigué.

Malgré lui, il chancela avec une sensation de vertige et d'épuisement lorsqu'il descendit de cheval.

Le chasseur qui lui avait apporté l'ordre le saisit vivement par le bras.

— Etes-vous blessé, brigadier ?

Cecil secoua la tête.

Ce soldat, connu dans le régiment sous le nom du Petit-Picpon, était né gamin de Paris, et il était en train de devenir l'un des plus brillants soldats d'Afrique.

Le Petit-Picpon n'avait qu'un revers dans sa carrière militaire. Il était toujours en état d'insubordination ; le vieil esprit diabolique du gamin n'était pas mort en lui et ne devait jamais mourir. En conséquence, le Petit-Pic-

pon était perpétuellement un héros en campagne et un simple vaurien en temps de paix. Naturellement, il était toujours armé de pied à cap contre l'autorité, et, en ce moment, comme il aimait son brigadier, de ce curieux et inaltérable attachement de chien qu'accroissent si ordinairement ces sortes de natures, si insouciantes, fantasques, destructives et malfaisantes qu'elles soient, il proféra une terrible malédiction, sous ses moustaches fièrement retroussées.

— Si le colonel était cloué au soleil comme une chouette sur une porte de grange, je voudrais lui enfoncer vingt clous dans la gorge.

Cecil se retourna vivement de son côté.

— Assez, n'est-ce pas ? Encore un discours comme celui-là et vous irez faire un tour au Beylick.

Il lui en coûtait de réprimander le pauvre garçon pour une explosion d'indignation qu'il avait sa source dans ce qui le concernait, mais il savait que l'encourager par ce qui pouvait ressembler même à une expression de reconnaissance pour l'affection qu'il lui portait, serait jeter plus profondément encore les semences empoisonnées de cette disposition à la mutinerie et de cette haine invétérée contre leur chef déjà enracinée si fortement dans les escadrons que commandait Châteaurou.

(A suivre.)

## LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

Mais vous êtes des hommes sûrs et résolus ; le général compte sur vous, pour rendre à l'armée tout entière un signalé service. Vous m'avez aidé à prendre Bakolas ; il faut maintenant que vous le gardiez. Vous resterez ici, vous empêcherez qu'il se sauve ou qu'on vienne le délivrer.

Si, par cas, vous n'étiez pas en force pour repousser ceux qui tenteraient de vous le reprendre, tuez-le. Il y va du sort de la patrie... S'il vous échappait, la journée serait perdue. Vous comprendrez de quelle importance il est que cet homme soit sérieusement gardé, et, quel que soit votre désir de combattre, vous ne déserterez pas le poste de confiance qui vous est attribué.

L'allocution avait été écoutée en silence, mais les cinq braves matelots avaient l'air joyeux de dogues qu'on met à l'attache.

— Capitaine, se risqua à dire Antonios, ce serait bien assez de quatre hommes pour maîtriser ce mécréant. Vous pouvez bien permettre

que je vous accompagne.

— Non, Antonios. C'est à toi de donner l'exemple.

— Possible, mais j'aimerais mieux le donner autrement.

— Je ne te permets pas un mot de plus, Antonios. Le poste est plus périlleux que tu ne crois, et j'espère que tu ne le déserteras pas.

Le maître d'équipage macha sa série habituelle de jurons, s'appliqua de terribles claquages sur les cuisses, leva les bras au ciel comme pour le prendre à témoin de l'inconcevable tyrannie exercée contre lui, et finalement se soumit.

Soumission précaire et qu'entama bien vite la vue du combat qui se déroulait sous ses yeux.

— Mille sabords ! le capitaine aurait dû me faire amarrer s'il voulait que je reste ici sur mes ancres. Y a pas à dire, matelots, faut que j'aie voir ça de près. J'en ai pour une petite heure et je reviens... Tenez bon, vous autres, surtout, et veillez au grain.

Ayant dit, Antonios descendit la colline quatre à quatre, et se mêla aux irréguliers qui composaient la majeure partie des effectifs grecs.

— Il a raison, le maître, fit un matelot. Nous sommes quatre là, pour veiller à la conservation du grélin qu'on a passé en guise de bracelet autour des bras et des jambes d'un méchant toxide ! C'est au moins deux de trop. Moi, je vais prendre le large comme le maître.

ON DEMANDE  
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET  
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

### Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7<sup>e</sup>. Sommaire du numéro 2296 du 30 mars 1901.

GRAVURES. — Paris : La remise du nouveau drapeau de l'école Polytechnique. — Le Pré-

sident de la République saluant les professeurs et passant la revue des élèves de l'école. — La visite du Président de la République, à l'école Normale. — Arrivée, à l'Elysée, de Lord Carrington, ambassadeur ordinaire de S. M. Edouard VII. Une fête des fous, à Villejuif : La représentation. — Les personnages.

Departements : Marseille : Les grèves. — La Bourse du Travail. — Gendarmes et husards attendant des ordres. — Arrivée des soldats. — Tramway en détresse. — Sur le Cours Belzunce. — Brigadiers de gendarmerie donnant des ordres. — Gendarmes faisant circuler les grévistes. — Bagarre du 20 Mars, sur la place des Docks. — Bagarre entre grévistes et employés de tramways. — Gréviste arrêtant un tramway.

Beaux-Arts : Tableau de M. Bauer : La revanche de La Cigale. — Tableau de M. Chiffart : Dans la campagne Romaine.

Portraits : L'Amiral de Dompierre-d'Hornoy. — M. Flaissière, maire de Marseille. — M. Hustin. — M. Doumer dans son cabinet de travail.

Portraits (Nécrologie) : Got. — Le peintre Chiffart. — Philippe Gille.

TEXTE. — Chroniques : \* Courrier de Paris, par G. de J. de Testevuide ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Une fête chez les fous, à Villejuif, par G. Caye ; L'école Polytechnique, par L. de Montarlot ; Les grèves de Marseille, etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wille, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Roman : La Tour dorée, par Gustave Toudouze, illustrations de Simont.

Le numéro : 50 centimes

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 13 (30 Mars 1901).

— Et moi aussi, ajouta un autre.

— Eh bien ! Et nous ?

— Vous, attendez. Nous viendrons vous relever de votre quart dans une heure ou deux. A chacun son tour d'être en vigie.

— Entendu, matelot. Mais soyez de parole ! Il ne restait plus que deux hommes pour veiller sur Bakolas. Le départ du maître et de leurs compagnons n'était pas pour leur rendre plus agréable l'accomplissement de leur devoir.

— Ça chauffe là-bas, dit l'un.

— Oui. C'est rageant, tout de même, que ce soit nous qui soyons restés.

— Sûr, y avait pas de raison pour que ça soit les autres qui s'en aillent.

— C'est rageant...

Il y eut un silence.

— Si on jetait un coup d'œil du côté du prisonnier ?

— Oui, ça fera passer le temps.

Les matelots entrèrent sous la tente.

— Il est proprement ficelé !

— On voit que c'est des matelots qu'on fait l'ouvrage.

— Ça tient, ces nœuds-là, hein, le prisonnier !

— Il est sauvage, il répond pas.

— C'est si mal appris, ces mécréants !

— Il a l'air bien tranquille, tout de même.

— Sûr. Il ne songe pas à se sauver.

— Et ses amis ne songent guère à lui.

— Ils sont occupés !

— Oui. C'est eux qui se battent pour nous, et nous, nous sommes là à nous regarder

comme des feignants, entre quat-z-yeux.

— Il n'est pas méchant, ce prisonnier.

— Sûr.

— Et toi ou moi nous suffirions bien à le garder.

— Ça, c'est certain, mais si le capitaine venait faire une ronde ?

— Oh ! le capitaine, on ne le reverra pas de sitôt.

— Et le maître ?

— Le maître non plus ! Et puis, du moment que le prisonnier y sera, ils n'auront rien à dire.

Nouveau silence.

— Dis-donc, je vas descendre voir un peu ce que c'est qu'ils font par là-bas.

— Après moi !

— Non ! C'est moi le plus jeune, alors c'est à moi d'aller me cogner le premier.

— Par exemple ! C'est moi le plus vieux, je suis ton ancien, c'est toi qu'es de corvée !

— Je ne l'entends pas comme ça. Je te prie-rais que je pars.

— Moi aussi !

— Ce sera toi !

— Non, ce sera toi !

— Si on jouait à qui s'en ira ?

— C'est une idée, mais comment ?

— Tiens, il y a des petits cailloux. Mettons-les en tas.

— Là ! Ça y est.

— J'en prends plein ma main. Dis pair ou impair. Si tu devines juste, je reste, si tu te trompes, je m'en vais et tu prends le quart.

(A suivre.)

— Valve de bandage pneumatique, par D. B. Kaléidoscope à calquer, par L. R.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1478<sup>e</sup> livraison (30 mars 1901).

Le Rubis de Lapérouse, par G. de Beauregard. — Une ferme à papillons. — Exercursions de vacances, par Louis Rousselet. — Un géant forestier, par Auguste Lepage. — Vers la gloire, par Henry Guy. — Les timbres-poste, émissions nouvelles, par d'Elne.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

SAINT-NICOLAS. — 22<sup>e</sup> année. Sommaire — du n° 17 — du 28 mars 1901.

Farce d'Avril, par L. Margery. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Les babouches de Baba-Hassein, par H. Ballesta. — Le Renard et les Raisins, par G. des Brüllies. — Une tête bien adoptée, par X. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de A. Birch, Edouard Zier, J. Geoffroy, A. Vernay, L. Rudnicki.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.